





## La profession comptable libérale au service de l'économie

**Qui sont-ils?**

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

**C'est la signature d'un professionnel assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise**

**L'Expert-Comptable c'est :**

- Le conseil permanent du chef d'entreprise
- L'anticipation** à travers la mise en place d'une stratégie pour votre entreprise
- L'accompagnement** au quotidien (tableau de bord, gestion prévisionnelle)
- Le spécialiste de la **création** et de la **transmission** d'entreprise

 **Les Experts-Comptables, accélérateurs de progrès**

OEC - Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini 13298 Marseille Cedex 20  
Tél. 04 91 16 04 20 - Fax 04 91 16 04 27  
E-mail : [oeccpacac@oeccpacac.com.fr](mailto:oeccpacac@oeccpacac.com.fr) - Site : [www.experts-comptables-pacac.fr](http://www.experts-comptables-pacac.fr)





## La profession comptable libérale au service de l'économie

**Qui sont-ils ?**

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

**C'est la signature d'un professionnel  
assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise**

**L'Expert-Comptable c'est :**

- Le conseil permanent du chef d'entreprise
- L'anticipation à travers la mise en place d'une stratégie pour votre entreprise
- L'accompagnement au quotidien (tableau de bord, gestion prévisionnelle)
- Le spécialiste de la création et de la transmission d'entreprise

 **Les Experts-Comptables,  
accélérateurs de progrès**

OEC - Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini 13298 Marseille Cedex 20  
Tel 04 91 16 04 20 - Fax 04 91 16 04 27  
E-mail : [oeccpacac@oeccpacac.com.fr](mailto:oeccpacac@oeccpacac.com.fr) - Site : [www.experts-comptables-pacac.fr](http://www.experts-comptables-pacac.fr)



## Aux AG des professions du chiffre

# Faut-il craindre l'Europe ?

*En présence d'un confrère italien et de son alter ego espagnol, la directive services était au cœur d'un débat organisé en marge des assemblées générales de l'Ordre des experts-comptables Pacac et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes.*

Faut-il craindre l'Europe, une vague bruxelloise va-t-elle emporter les professionnels du chiffre français ou plus raisonnablement, la directive services appliquée à l'expertise comptable et au commissariat aux comptes est-elle un danger ou une

chance, une évolution souhaitable ou une révolution culturelle, professionnelle et économique susceptible de laisser des traces voire quelques cicatrices... ? Le thème de réflexion retenu par l'Ordre des experts-comptables Pacac et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes D'Aix-Bastia en clôture de leurs assemblées générales avait pris un ton volontairement provocateur. Philippe Arraou, assesseur, vice-président du Conseil supérieur, avait la lourde charge de dessiner les contours de cette directive services pour que chacun dispose des clefs indispensables à la suite des débats. « La directive services a été définitivement adoptée par le Parlement européen le 12 décembre 2006. Elle doit être transposée dans les États membres au plus tard le 28 décembre 2009 », a rappelé Philippe Arraou (par ailleurs président de la commission des relations européennes et internationales du Conseil supérieur) avant de revenir sur le principe fondateur de cette directive, résumé dans l'article 16 : « L'article 16 du texte initial de la Commission proposait d'appliquer le principe dit du « pays d'origine ». Ce principe a été l'un des éléments les plus controversés de la proposition initiale. Après de nombreuses controverses donc, un consensus a été trouvé au Parlement posant non plus le « principe du pays d'origine » mais le principe de "libre prestation de services".

### Le principe de libre prestation de services

L'État membre dans lequel le service est fourni garantit le libre accès à l'activité de service ainsi que son libre exercice sur son territoire.

Il continue de pouvoir imposer des exigences nationales aux prestataires établis dans un autre État membre, à condition que celles-ci soient nécessaires, c'est-à-dire « justifiées par des raisons de politique publique, de sécurité publique, de protection de l'environnement ou de santé publique ».

Enfin, ces exigences doivent également être non discriminatoires entre États membres et proportionnées à l'objectif poursuivi.

Une fois posé le cadre de cette directive, un débat



passionnant a pu se développer en présence du président Zoragniotti, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables, Marco Egalini, dottore commercialista en Italie, José-Maria Bové, expert-comptable en Espagne, vice-président de la

Fédération européenne des experts-comptables et Mohamed Laqhila, vice-président de la commission internationale du Conseil supérieur. Placés sous le feu des questions et quelquefois des doutes exprimés par trois professionnels provençaux (Carine Rigaux, Frank Ferrero et Hélène Coudor, présidente régionale de l'ANECS), ces intervenants ont pu témoigner des pratiques spécifiques à ces voisins européens. Formation des experts-comptables, normes comptables, tutelle ordinale, contraintes éthiques ou déontologiques, conditions d'installation en terre européenne... dans chacun de ces domaines, le besoin d'harmonisation européenne est revenu comme un leitmotiv. « Sans une harmonisation des conditions d'accès à la profession, sans précisions sur les équivalences de diplômes, sans textes clairs sur les contraintes déontologiques imposées aux uns et épargnées aux autres, cette directive peut avoir des conséquences assez graves sur l'ensemble de la profession. », lançait Carine Rigaux.

### Un besoin d'harmonisation des pratiques et des formations

Les confrères espagnols et italiens semblaient minimiser l'impact de cette directive sur la pratique quotidienne de l'expertise comptable dans chaque pays, laissant entrevoir que la collaboration entre professionnels serait sans doute une étape intéressante voire incontournable dans le cadre de dossiers délocalisés. Sous le regard attentif de Jean-Jacques De Ronchi et Alexandre Bizailon, un débat de près de deux heures a permis de sensibiliser les experts-comptables et commissaires aux comptes présents à une réalité juridique dont il convient de rappeler quelle entrera en vigueur à la fin de l'année.

Les inquiétudes des uns et l'enthousiasme de certains autres (moins nombreux) face aux perspectives de cette directive ont pu trouver un prolongement autour d'un verre offert par les nombreux partenaires de cette assemblée générale. Ils étaient cette année 22 à accompagner la manifestation qui a rassemblé plus de 400 professionnels entre 9h00 et 17h00.

## ► Colloque à Aix-en-Provence Les missions de l'expert comptable de justice



**Constant Viano (président de la section autonome des experts comptables de justice), Jean-Pierre Atthenont (1er président de la Cour d'appel d'Aix), Philippe Westrelin (président de la 3ème délégation des tribunaux de commerce Aix, Nîmes et Bastia), Bruno Duponchelle (Président de la CNECJ)**

Le colloque sur «Les missions de l'expert comptable de justice près des tribunaux de commerce» a réuni une centaine de personnes à Aix-en-Provence, le 18 septembre 2009. Ce colloque, dont le Régional était partenaire, était placé notamment sous l'égide de la Compagnie nationale des experts comptables de justice et organisé par la Section autonome des experts comptables de justice près des cours d'appel d'Aix et Bastia, animée par Constant Viano.

Les travaux étaient conduits par Jean-Pierre Atthenont, premier président de la Cour d'appel d'Aix. «La richesse des

débats, note M. Viano, a permis de clarifier certains aspects de l'intervention des experts comptables dans les tribunaux de commerce, lorsqu'ils interviennent en tant qu'expert ou technicien».

Parmi les personnalités on notera aussi la présence de Jean-Michel Caillau (avocat général représentant le procureur général d'Aix), Dominique Jacques (présidente de la 8e chambre commerciale de la cour d'Appel d'Aix), Charles Badi (président de la Cour de révision monégasque) et Nicole Girona (conseillère à la Cour d'appel chargée des experts de justice).

# Succès du 5e Chiffre Open Golf à Saint-Cyr

VAR



C'est au Golf de Dolce Frégate à Saint-Cyr-sur-Mer que s'est déroulée, par une très belle journée ensoleillée, la 5e édition du « Chiffre Open Golf » co-organisée (en partenariat) par le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables PACAC, présidé par Jean-Jacques de Ronchi, et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Aix-en-Provence Bastia, présidée par Alexandre Bizaillon. Voici un compte rendu



DE GAUCHE À DROITE M. SIMON LAURE, M. LIONEL CANESI, M. JOSÉ SOTO, EXPERT ET FINANCE, ET MME PATRICIA LAURE, LAURÉAT DU PRIX EXPERT ET FINANCE.



photographique de cette compétition conviviale qui s'est disputée par équipes de 2 joueurs en scramble avec concours de drive et d'approche et, pour les accompagnants venus en grand nombre, des cours d'initiation qui ont été fort appréciés, donnant lieu parfois à de joyeuses parties de rires.

En présence d'un confrère italien et de son alter ego espagnol, la directive services était au cœur d'un débat organisé en marge des assemblées générales de l'Ordre des experts-comptables Pacac et de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes.

Faut-il craindre l'Europe, une vague bruxelloise va-t-elle emporter les professionnels du chiffre français ou plus raisonnablement, la directive services appliquée à l'expertise comptable et au commissariat aux comptes est-elle un danger ou une chance, une évolution souhaitable ou une révolution culturelle, professionnelle et économique susceptible de laisser des traces voire quelques cicatrices... ? Le thème de réflexion retenu par l'Ordre des experts-comptables Pacac et la Compagnie régionale des commissaires aux comptes d'Aix-Bastia en clôture de leurs assemblées générales avait pris un ton volontairement provocateur. Philippe Arraou, assesseur, vice-président du Conseil supérieur, avait la lourde charge de dessiner les contours de cette directive services pour que chacun dispose des clés indispensables à la suite des débats. « La directive services a été définitivement adoptée par le Parlement européen le 12 décembre 2006. Elle doit être transposée dans les Etats membres au plus tard le 28 décembre 2009 », a rappelé Philippe Arraou (par ailleurs président de la commission des relations européennes et internationales du Conseil supérieur) avant de revenir sur le principe fondateur de cette directive, résumé dans l'article 16 : « L'article 16 du texte initial de la Commission proposait d'appliquer le principe dit du « pays d'origine ». Ce principe a été l'un des éléments les plus controversés de la proposition

## ■ AUX AG DES PROS DU CHIFFRE

# Faut-il craindre l'Europe ?



initiale. Après de nombreuses controverses donc, un consensus a été trouvé au Parlement posant non plus le « principe du pays d'origine » mais le principe de « libre prestation de services ».

### Le principe de libre prestation de services

L'Etat membre dans lequel le service est fourni garantit le libre accès à l'activité de service ainsi que son libre exercice sur son territoire.

Il continue de pouvoir imposer des exigences nationales aux prestataires établis dans un autre Etat membre, à condition que celles-ci soient nécessaires, c'est-à-dire « justifiées par des raisons de politique publique, de sécurité publique, de protection de l'environnement ou de santé publique ».

Enfin, ces exigences doivent également être non discriminatoires entre Etats membres et proportionnées à l'objectif poursuivi.

Une fois posé le cadre de cette directive, un débat passionnant a pu se développer en présence du président Zor-

gniotti, président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables, Marco Egalini, dottore commercialista en Italie, José-Maria Bové, expert-comptable en Espagne, vice-président de la Fédération européenne des experts-comptables et Mohamed Laqhila, vice-président de la commission internationale du Conseil supérieur. Placés sous le feu des questions et quelquefois des doutes exprimés par trois professionnels provençaux (Carine Rigaux, Frank Ferrero et Hélène Coudor, présidente régionale de l'ANECS), ces intervenants ont pu témoigner des pratiques spécifiques à ces voisins européens. Formation des experts-comptables, normes comptables, tutelle ordinaire, contraintes éthiques ou déontologiques, conditions d'installation en terre européenne... dans chacun de ces domaines, le besoin d'harmonisation européenne est revenu comme un leitmotiv. « Sans une harmonisation des conditions d'accès à la profession, sans précisions sur les équivalences de diplômes, sans textes

clairs sur les contraintes déontologiques imposées aux uns et épargnées aux autres, cette directive peut avoir des conséquences assez graves sur l'ensemble de la profession. », lançait Carine Rigaux.

### Un besoin d'harmonisation des pratiques et des formations

Les confrères espagnols et italiens semblaient minimiser l'impact de cette directive sur la pratique quotidienne de l'expertise comptable dans chaque pays, laissant entrevoir que la collaboration entre professionnels serait sans doute une étape intéressante voire incontournable dans le cadre de dossiers délocalisés.

Sous le regard attentif de Jean-Jacques De Ronchi et Alexandre Bizailon, un débat de près de deux heures a permis de sensibiliser les experts-comptables et commissaires aux comptes présents à une réalité juridique dont il convient de rappeler qu'elle entrera en vigueur à la fin de l'année.

Les inquiétudes des uns et l'enthousiasme de certains autres (moins nombreux) face aux perspectives de cette directive ont pu trouver un prolongement autour d'un verre offert par les nombreux partenaires de cette assemblée générale. Ils étaient cette année 22 à accompagner la manifestation qui a rassemblé plus de 400 professionnels entre 9h00 et 17h00.



## La profession comptable libérale au service de l'économie

**Qui sont-ils?**

- **Le plus grand réseau français** de professionnels libéraux au service des entreprises
- **16 000** professionnels partenaires-conseil de tous les acteurs économiques
- **100 000** collaborateurs
- **1,5 million** de clients : entreprises de services, industrielles, commerciales, associations, secteur public et parapublic

**C'est la signature d'un professionnel  
assurant la fiabilité des comptes de l'entreprise**

**L'Expert-Comptable c'est :**

- Le conseil permanent du chef d'entreprise
- L'anticipation à travers la mise en place d'une stratégie pour votre entreprise
- L'accompagnement au quotidien (tableau de bord, gestion prévisionnelle)
- Le spécialiste de la création et de la transmission d'entreprise



**Les Experts-Comptables,  
accélérateurs de progrès**

OEC - Tour Méditerranée - 65 avenue Jules Cantini 13298 Marseille Cedex 20  
Tél. 04 91 16 04 20 - Fax 04 91 16 04 27  
E-mail : [oeccpacac@oeccpacac.com.fr](mailto:oeccpacac@oeccpacac.com.fr) - Site : [www.experts-comptables-pacac.fr](http://www.experts-comptables-pacac.fr)

## Partenariat

Ordre des experts comptables/Euromed Management

### Mise en place d'un Mastère spécialisé

*Une convention de partenariat a été signée le 21 septembre entre le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Marseille PACAC et Euromed Management pour la mise en place d'un Mastère spécialisé en Ingénierie patrimoniale du dirigeant. Présentation.*

Depuis son ouverture en Janvier 2008, 25 experts comptables ont participé à ce Mastère spécialisé délivré par Euromed Management.

C'est d'ailleurs pour répondre aux besoins du marché qu'il a été créé en partenariat avec l'Ordre des experts comptables PACAC. En effet, environ 900 000 entreprises vont changer de main en France dans les quinze prochaines années, car 45 % des dirigeants ont aujourd'hui plus de 50 ans. Les participants à ce Mastère sont des juristes, des experts comptables, des banquiers, des assureurs, des gestionnaires de patrimoine indépendants qui souhaitent enrichir leurs compétences pour mieux conseiller leurs clients et prospects. Le contenu, d'une grande actualité à l'heure du Papy-boom : ingénierie juridique, fiscale, sociale du dirigeant, transmission d'entreprise, immobilier d'entreprise, finance, assurance-vie, etc.

Les cours sont dispensés à raison de deux à quatre jours par mois sur une période de 18 mois, ce qui est tout à fait compatible avec une activité professionnelle. Les intervenants sont tous reconnus et appréciés pour leur grande qualité et le diplôme délivré est un Mastère spécialisé accrédité par la Conférence des Grandes Ecoles (diplôme permettant le conseil juridique approprié à la gestion de patrimoine



*Evelyne Putera, Serge Rogazzo, Marie-Christine Fauveau-Rand, Philippe Dolorian, Antoine Jean Gauseppi, Christophe Mouysset, Michel Fourriques, Françoise Lassalle-Cottin, Jean-Jacques de Ronchi, Danielle Diakite, Lionel Canesi, Christian Pierre.*

- arrêté du 19 décembre 2000). La direction scientifique de ce programme est assurée par Michel Fourriques (professeur de fiscalité à Euromed Management et ancien élève de l'ENI), Christian Pierre (expert comptable et président de la formation au CROEC PACAC) et François Maurel (ancien bâtonnier du barreau de Marseille). La troisième promotion est actuellement en cours de recrutement pour un démarrage en Janvier 2010. L'idée a germé de créer à terme une association des diplômés en formation continue et de favoriser ainsi une politique de réseau.

*Pour toute information : Danielle Diakite, responsable des Mastères spécialisés Formation Continue, Euromed Management : 04 91 82 79 11.*